

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 23/044/2008 (Public)

ÉFAI

23 décembre 2008

## Cambodge. La Cour suprême doit rendre justice

La Cour suprême cambodgienne doit saisir l'occasion qui lui est donnée le 31 décembre 2008 de rendre justice dans l'affaire du meurtre très médiatisé de Chea Vichea, dirigeant syndicaliste, a déclaré Amnesty International le 23 décembre.

Amnesty International appelle la Cour suprême à acquitter Born Samnang et Sok Sam Oeun et à veiller à ce qu'ils soient libérés sans délai et mis hors de cause. Compte tenu des atteintes aux droits fondamentaux de ces personnes, actes de torture et autres mauvais traitements notamment perpétrés lors de leur détention et de leur procès, des « *éléments de preuve* » infondés et irrecevables et de la procédure judiciaire entachée d'irrégularités, c'est la seule issue juste et équitable dans ce dossier, a déclaré l'organisation.

Amnesty International croit que les véritables auteurs du meurtre sont toujours en liberté, tandis que Born Samnang et Sok Sam Oeun ont passé près de cinq années en prison à l'issue d'une enquête judiciaire entachée d'irrégularités et d'un procès manifestement inéquitable.

Born Samnang et Sok Sam Oeun avaient tous deux un alibi pour l'heure à laquelle Chea Vichea a été tué le 22 janvier 2004. Au lieu de mener une enquête approfondie et impartiale, les policiers ont menacé et placé en détention les personnes susceptibles de fournir des alibis aux deux hommes et ont intimidé d'autres témoins. Born Samnang a déclaré à plusieurs reprises que les policiers l'avaient frappé et amené par la contrainte et des promesses à faire des aveux ; malgré cela, le tribunal municipal a accepté ces aveux comme élément central de preuve et les deux hommes ont été reconnus coupables. Le 1<sup>er</sup> août 2005, le tribunal municipal les a condamnés tous les deux à vingt années de réclusion pour meurtre ; le 6 avril 2007, la Cour d'appel a maintenu la décision, malgré que le procureur eût reconnu qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves.

Amnesty International renouvelle son appel aux autorités cambodgiennes pour qu'elles mènent une enquête effective et impartiale sur le meurtre de Chea Vichea afin que les auteurs de ce meurtre soient jugés.

L'organisation demande également instamment aux autorités d'ouvrir une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur la conduite de cette affaire – notamment sur les allégations de torture et autres mauvais traitements par la police au cours des premiers interrogatoires des deux hommes, d'intimidation de témoins et d'ingérence politique dans le processus judiciaire.

### Complément d'information

Chea Vichea, président du Syndicat libre des travailleurs (FTU) a été assassiné le 22 janvier 2004 après avoir été menacé de mort à plusieurs reprises. Il a été abattu devant un kiosque à journaux dans le centre de Phnom Penh, selon un mode opératoire évoquant celui des tueurs à gages. Born Samnang et Sok Sam Oeun, soupçonnés du meurtre, ont été arrêtés peu après.

Chea Vichea était un dirigeant syndicaliste connu qui défendait les droits des travailleurs de l'industrie du textile en plein essor au Cambodge. Il avait été l'un des membres fondateurs du principal parti d'opposition en 1995, le Parti de la nation khmère (PNK), devenu le Parti de Sam Rainsy (SRP) en 1998. Il avait été élu président du FTU, l'un des plus importants syndicats cambodgiens en 1999, date à laquelle il avait renoncé à toutes ses fonctions officielles au sein du SRP.

Depuis la mort de Chea Vichea, deux autres militants du FTU ont été tués à Phnom Penh. En mai 2004, Ros Sovannareth, président du FTU à l'usine Trinunggal Komara, a été assassiné. Thach Saveth a été condamné à quinze années de réclusion pour ce meurtre lors d'un procès qui a duré une heure et qui a été décrit par des observateurs comme foncièrement inéquitable. Le 24 février 2007, le président du FTU de l'usine Suntex a été abattu de plusieurs balles. Personne n'a été traduit en justice pour cet homicide, et en septembre 2008, un magistrat de Phnom Penh a déclaré à la presse que le dossier avait été clos par manque de preuve. En outre, de nombreux autres syndicalistes ont été victimes de harcèlement, d'actes d'intimidation et de violences.